Informations de base

2000/0110(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Monnaie unique: adoption par la Grèce au 1er janvier 2001 **Subject** 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro **Zone géographique** Grèce	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	GOEBBELS Robert (PSE)	26/01/2000

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2268	2000-06-05
Affaires économiques et financières ECOFIN	2274	2000-06-19

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/05/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0274	Résumé
15/05/2000	Vote en commission		
15/05/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0135/2000	
16/05/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/05/2000	Débat en plénière		
18/05/2000	Décision du Parlement	T5-0226/2000	Résumé
05/06/2000	Débat au Conseil		
19/06/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

19/06/2000	Fin de la procédure au Parlement		
07/07/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/0110(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 122-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/12775

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0135/2000 JO C 059 23.02.2001, p. 0015	15/05/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0226/2000 JO C 059 23.02.2001, p. 0129-0236	18/05/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2000)0274 JO C 248 29.08.2000, p. 0124 E	03/05/2000	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2000/0427
JO L 167 07.07.2000, p. 0019 Résumé

Monnaie unique: adoption par la Grèce au 1er janvier 2001

2000/0110(CNS) - 03/05/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF: permettre l'adoption de la monnaie unique par la Grèce à compter du 1er janvier 2001. CONTENU: le 3 mai 1998, le Conseil a décidé que la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande remplissaient les conditions nécessaires pour l'adoption de la monnaie unique le 1er janvier 1999. Le Danemark et le Royaume-Uni ayant fait jouer leur clause d'exemption, le Conseil n'a pas procédé à une évaluation en ce qui les concerne. La Grèce et la Suède ont été considérées comme États membres faisant l'objet d'une dérogation. Dans son rapport sur l'état de la convergence, adopté le 3 mai 2000, la Commission conclut qu'il n'y a pas lieu de changer le statut actuel de la Suède d'État membre faisant l'objet d'une dérogation. La Commission conclut également que la Grèce est parvenue à un degré élevé de convergence durable. Sur la base de ce rapport et de celui de la Banque centrale européenne adopté le 27 avril 2000, la Commission estime que la Grèce remplit les conditions nécessaires pour l'adoption de la monnaie unique et propose d'abroger la dérogation dont elle est l'objet à compter du 1er janvier 2001.

Monnaie unique: adoption par la Grèce au 1er janvier 2001

2000/0110(CNS) - 19/06/2000 - Acte final

Le Conseil a adopté la décision 2000/427/CE permettant l'adoption de la monnaie unique par la Grèce à compter du 1er janvier 2001.

Monnaie unique: adoption par la Grèce au 1er janvier 2001

2000/0110(CNS) - 18/05/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen, en adoptant le rapport de M.Robert GOEBBELS (PSE, L), adhère à la proposition de la Commission qui approuve la participation de la Grèce à la zone euro.